

# La Belgique ne sait plus quelle laïcité choisir

## ■ Personne ne peut définir les conséquences d'une inscription de la laïcité dans la Constitution.

On en parle partout, mais elle n'est décrite nulle part. La laïcité, objet régulier de nombreux débats, sera sans doute un des mots de 2016 après une année marquée par le radicalisme religieux.

En Belgique, la laïcité n'est en effet inscrite dans aucun texte, et ne bénéficie d'aucune définition. Notre pays, au contraire de la France, ne se définit pas comme "laïque", mais plutôt comme "neutre". C'est-à-dire qu'à travers le financement public des cultes par exemple, "notre Etat organise sa neutralité", explique Hervé Hasquin (voir ci-contre). En découleront la séparation de l'Eglise et de l'Etat permettant ce financement, et surtout le fait que l'autorité se devra de traiter tous les citoyens de manière égale, quelles que soient leurs appartenances politiques, religieuses, convictionnelles ou communautaires.

Au-delà de ces principes, les conceptions de la laïcité et de la neutralité restent diverses et les interrogations et conséquences qui en découlent nourrissent des bibliothèques entières. "Même lorsque l'on prend la neutralité en tant que telle, on remarque que le terme recouvre des compréhensions différentes", relève le philosophe et politologue Vincent de Coorebyter. "Il y a par exemple la neutralité inclusive qui accepte une certaine expression publique des convictions personnelles, et la laïcité exclusive qui considère a contrario que la séparation entre l'Eglise et l'Etat doit être absolue, et qui tend à refuser, entre autres, le port de signes convictionnels par les fonctionnaires."

### Des conséquences inconnues

C'est donc bien dans ce vivier d'interprétations que se situe le débat belge. Car quelles seraient les conséquences concrètes d'une inscription de la laïcité dans la Constitution? Il est impossible de le savoir. "La laïcité étant par nature plurielle, son éventuelle constitutionnalisation ne sortira aucun effet par elle-même", notait lundi le rédacteur en chef de la revue "Politique" Henri Goldman

sur son blog. Sur ce point, Vincent de Coorebyter ne dit pas autre chose.

Le port de signes convictionnels dans la fonction publique sera-t-il définitivement banni? Le protocole officiel qui offre une place de choix aux autorités catholiques sera-t-il revu? Le pacte scolaire qui permet le financement de différents réseaux d'enseignements redéfini? Et quid du financement public des cultes ou des cours de religion dans les écoles? Les questions sont innombrables et les réponses absentes, tant personne ne s'entend, pour l'heure, sur une définition partagée.

"Les conséquences sont en effet imprévisibles, note Vincent de Coorebyter, tant qu'un débat parlementaire et un travail des hautes juridictions n'auront pas statué sur ce qui découle du concept de laïcité". Et force est de constater que les dernières sorties politiques en la matière (voir ci-contre) ne permettent pas d'éclairer ces questionnements. "On peut même imaginer des para-

doxes", poursuit le philosophe. "En inscrivant le terme de laïcité dans la Constitution, on pourrait dans le même temps maintenir certaines spécificités belges telles que le financement des cultes. Rien n'est prévisible et une telle inscription n'empêcherait pas de maintenir certains consensus que nous connaissons actuellement."

## "Les conséquences d'une telle inscription sont imprévisibles."

VINCENT DE COOREBYTER

Philosophe et politologue.

### Un débat nécessaire?

Est-ce dès lors utile d'engager un tel débat autour de la Constitution? Hervé Hasquin se dit sceptique. Henri Goldman, lui, regrette que certains prennent la France (qui a inscrit la laïcité dans sa Constitution - à l'instar de la Turquie) en exemple. "A-t-on l'impression que, dans ce pays, les rapports entre la société et les religions soient plus pacifiés qu'ailleurs?" "De même que les systèmes électoraux varient d'un pays à l'autre, il y a différentes manières d'accommoder la liberté de conscience et l'égalité des citoyens [...]."

BoSCO d'Otreppe

## Épinglés

### Quand la politique s'en mêle

**L'origine de ce soudain débat.** Comment une idée aussi fondamentale que la consécration de la "laïcité" dans la Constitution est-elle arrivée à la table de la politique belge? Clairement, c'est le climat actuel de lutte antiterroriste et contre la radicalisation, de chasse aux djihadistes, d'adoption de paquets de mesures sécuritaires, qui a fait bouillir le sang de certains mandataires. Ce n'est pas dit officiellement mais c'est bien les dangers, réels ou supposés, des visions les plus radicales de l'Islam qui ont provoqué ce remue-ménage philosophique, singulièrement du côté francophone. Au risque de rouvrir, par l'ambiguïté du mot "laïcité", des débats plus larges.

**Eviter de tout mélanger.** En mars dernier, le député MR Richard Miller avait déposé une proposition de révision de la Constitution afin de bétonner dans la loi fondamentale "la neutralité de l'Etat et l'impartialité de son action". Début décembre, Laurette Onkelinx, s'était déclarée favorable, à titre personnel, à l'inscription du principe dans la Constitution. "Je trouve qu'il serait intéressant d'inscrire, maintenant, dans la Constitution, la laïcité de l'Etat", avait-elle déclaré dans "Le Soir", en soulignant que son parti n'avait encore pris une position officielle sur cette question. Lundi dernier, Patrick Dewael (Open VLD) a rebondi (dans "Le Soir" également) sur cette ouverture pour demander que le PS joigne la parole aux actes. Quoi qu'il en soit, même les partisans d'une consécration de la laïcité de l'Etat ou de sa neutralité (vision MR) estiment qu'il ne faut pas mélanger le combat de certains responsables publics contre le "communautarisme" avec la lutte antiterroriste et la réflexion sur la notion de laïcité qui nécessite, au minimum, une profonde réflexion parlementaire. C'est le cas de Richard Miller: "Si un tel débat ouvre au Parlement, ce que je souhaite, il faudra absolument éviter qu'il soit pollué par la lutte antiterroriste", confie-t-il, F.C.

### Les risques de l'islamophobie

"La revendication de la laïcité c'est l'autre nom de l'islamophobie", expliquait auprès de "Canal+" le sociologue et historien français Emmanuel Todd en mai dernier. Cette crainte, ou cette accusation parfois, se lit de plus en plus régulièrement dans divers milieux, et particulièrement au sein de la population musulmane. Sans réduire toutes les sorties ou volontés politiques à ces accusations, beaucoup redoutent d'y lire en filigrane au mieux un lissage de plus en plus important de la société, au pire une volonté de priver de droits la communauté musulmane.

"Cette volonté d'inscrire la laïcité dans la constitution, explique Vincent de Coorebyter, va à contre-courant et est une réponse à ce qui est perçu comme un mouvement puissant d'une affirmation religieuse et identitaire, en particulier au sein de la population musulmane. Certains musulmans comme non musulmans redoutent dès lors de lire derrière ce débat des sous-bassements islamophobes, ou le fait que ce soit à nouveau l'Islam qui soit visé. Des procès d'intentions circulent, et ce débat, tendu depuis plus de vingt-cinq ans, devient donc de plus en plus sensible."

**Le retour de la laïcité** dans le débat public est "ambigu" regrette en guise d'avertissement (sans faire référence aux dernières sorties politiques) le sociologue de l'Université de Liège Marc Jacquemain dans son article "La laïcité contre elle-même" publié en 2014 pour le groupe de réflexion "Tayush". "Dans un contexte où le catholicisme a perdu beaucoup de sa vigueur, une partie (majoritaire) du mouvement laïque reproduit aujourd'hui cette logique antireligieuse contre l'Islam, religion minoritaire et stigmatisée. C'est le pire des choix: le discours laïque antireligieux se fait le parfait symétrique du discours islamiste, puisqu'il répond l'idée qu'il est impossible d'être musulman et laïque." BdO

### Une valeur plus qu'un système

**En France, c'est l'accusation du moment.** Est-il légitime de brandir la laïcité comme si celle-ci était une valeur en tant que telle? Cela ne révélerait-il pas de l'illusion? Ne serait-elle pas plutôt "un mode d'emploi", "un pacte", indispensable pour la vie en société certes, mais aussi pour permettre l'émergence d'un réel débat d'idées? "Valeur seconde", "valeur creuse", elle ne dirait rien du fond, et la brandir comme une fin en soi serait donc le signe d'une société qui n'aurait plus aucun "sens" à proposer. Dans la sphère philosophique, c'est dans les milieux chrétiens qu'on lit notamment ces accusations. Dans la sphère politique, c'est surtout sur la droite de l'échiquier politique qu'on les retrouve.

**Sans chercher à conclure** directement le débat, Vincent de Coorebyter ne partage pas ces réticences. "La laïcité n'est pas qu'un dispositif juridique ou conventionnel qui permet une coexistence pacifique de toutes les convictions. C'est évidemment cela et ça doit le rester, mais dire cela, c'est déjà affirmer un certain nombre de valeurs. Dire que toutes les convictions doivent pouvoir coexister pacifiquement et librement, c'est prendre position sur des valeurs fondamentales qui sont des valeurs de liberté de conscience pour tous. C'est également l'affirmation de valeurs auxquelles s'opposent d'autres valeurs (fascistes, autoritaires, totalitaires ou religieuses de type théocratique). Proclamer la liberté de conscience comme le fait la loi de 1905 ou la Déclaration universelle des droits de l'homme peut paraître banal aujourd'hui, mais à l'échelle de l'humanité, c'est une rupture fondamentale, et c'est bien l'affirmation d'une valeur. La laïcité n'est donc pas qu'un système bien rodé qui a fait ses preuves sur le plan empirique, c'est aussi un principe de civilisation, une conception de l'homme et du rapport de l'homme à Dieu." BdO

**3 Questions à****HERVÉ HASQUIN**

Ancien ministre-Président de la Communauté française (MR) et recteur de l'ULB. Secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique.

**1** *Ce débat est inutile, dites-vous. Je n'en vois pas la nécessité. La Constitution belge et l'organisation qui en découle pour l'Etat permettent de mettre en valeur les caractéristiques de l'Etat laïque et démocratique qui sont le respect des libertés fondamentales, dont la liberté de croire ou de ne pas croire, la liberté des citoyens et le principe de non-discrimination. Par là, la Belgique s'inspire des grandes valeurs et des textes fondamentaux de l'Europe.*

**2** *Mais ce débat ne serait-il pas au moins utile pour asseoir ces garanties?*

*Le fait de les inscrire dans une Constitution nous permettrait d'éviter tout fanatisme? Non. Il suffit de voir ce qui se passe en France. Ce débat sera vain et contre-productif alors que notre Constitution est à cet égard une des plus démocratiques au monde, une des plus souples et une des plus tolérantes. Le principe de laïcité n'est pas nécessaire pour la bonne conduite de notre pays, il ne va rien changer. Inclure ce débat va créer des frictions complémentaires. Les sorties médiatiques en la matière ne sont que des coups de comm'. Il serait plus intelligent d'être intransigeant avec le terrorisme, et d'y consacrer toute notre énergie. Notre Constitution le permet.*

**3** *La neutralité serait le gage d'une certaine sérénité? Entre la laïcité à la française parfois synonyme de radicalisme antireligieux, et le communautarisme à l'anglo-saxonne qui peut créer des ghettos, cette spécificité belge qu'est la neutralité peut nous permettre d'inventer une voie médiane intéressante.*